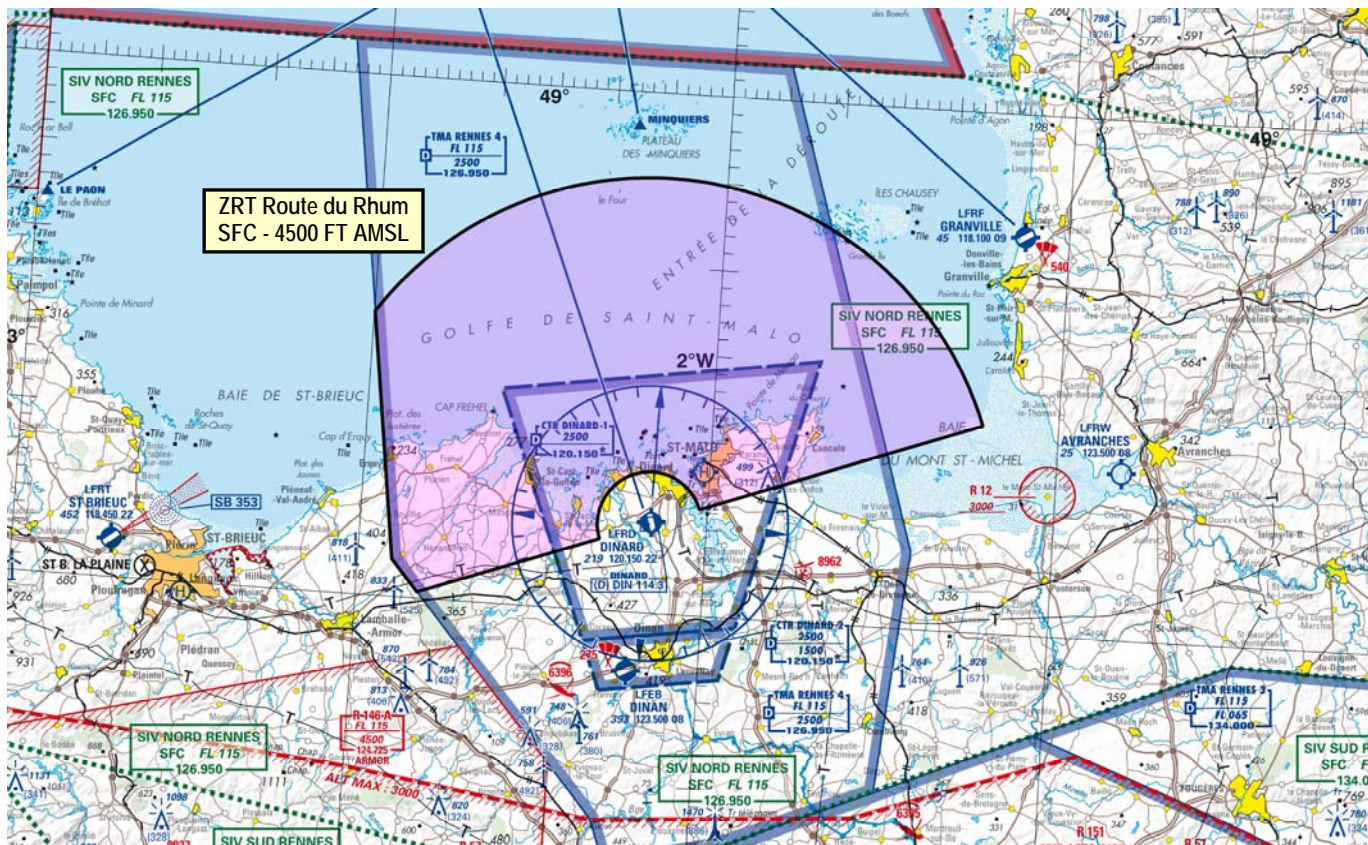


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) dans la CTR 1 de Dinard et la TMA 4 Rennes à l'occasion du départ de la course nautique transatlantique "Route du Rhum" édition 2022.

En vigueur : Du 05 au 07 novembre 2022

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : Dinard Pleurtuit Saint Malo LFRD



#### ACTIVITÉ

Activité aérienne liée à la couverture médiatique et à l'organisation du départ de la "Route du Rhum" édition 2022.

#### DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable :  
Le 05 novembre : 1000-1830  
Le 06 novembre : 0900-1830

Report possible :  
Le 07 novembre : 0900-1830

#### INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :  
RENNES INFO : 126.950 MHz  
DINARD TWR : 120.150 MHz

#### GESTIONNAIRE

DINARD TWR

**STATUT**

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

**CONDITIONS DE PENETRATION**

**CAG / CAM** : Contournement obligatoire, y compris pour les aéronefs sans équipage à bord, sauf :

- aéronefs d'État et aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT, après contact préalable avec DINARD TWR,
- aéronefs CAG/IFR à l'arrivée ou au départ de l'aérodrome de Dinard Pleurtuit Saint-Malo,
- aéronefs et drones (évoluant en vue) mandatés par l'organisateur et autorisés par la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

**SERVICES RENDUS**

Services d'information de vol et d'alerte rendus par DINARD TWR de SFC à 2500 ft AMSL et RENNES APP de 2500 à 4500 ft AMSL.

**LIMITES LATERALES ET VERTICALES**Limites latérales

48°30'22.31" N - 002°24'38.55" W

48°34'08.40" N - 002°09'10.68" W

arc horaire de 3 NM de rayon centré sur 48°35'10.00" N - 002°04'56.00" W

48°36'11.44" N - 002°00'41.15" W

48°41'56.63" N - 001°36'33.78" W

arc anti-horaire de 20 NM de rayon centré sur 48°35'10.00" N - 002°04'56.00" W

48°46'22.36" N - 002°29'55.31" W

48°32'11.00" N - 002°27'00.00" W

48°30'22.31" N - 002°24'38.55" W

Limites verticales

SFC - 4500 FT AMSL

**DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES**Départs IFR de DINARD (LFRD) :

La piste 12/30 de Dinard (LFRD) est fermée pendant l'activation réelle de la ZRT.

**MESURES PARTICULIERES A APPLIQUER POUR LES VOLS CAG IFR :**

- vols à l'arrivée ou au départ de Dinard soumis à restrictions éventuelles imposées par DV,
- lorsque la piste 17 est en service à Dinard (LFRD), le trafic IFR à destination de Dinard utilise les procédures aux instruments RWY35 suivie d'une MVL RWY 17.

Activité suspendue :

- AEM NR 8978 Lancieux Pleurtuit,
- AEM NR 9006-1, NR 9006-2, NR 9006-3 Plévenon 1, 2 et 3,
- AEM NR 8553-1, NR 8553-2, NR 8553-3 Erquy 1, 2 et 3.